

**2016\_CT2\_189**

**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique - Approbation d'une convention**

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Loius – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMEN Mireille – BURLE Christian – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-2016\_CT2\_189-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Développement économique et emploi / Interventions économiques

■ Séance du 12 octobre 2016

05\_2\_08

#### ■ Attribution de subventions aux associations à caractère économique - Approbation d'une convention

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

L'aide aux acteurs économiques de proximité fait partie de la stratégie de développement économique retenue par le Pays d'Aix.

A ce titre, il est proposé de poursuivre le soutien aux associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique :

#### 1. LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Ces associations ont pour vocation de proposer une assistance et un accompagnement aux porteurs de projets. Elles proposent un éventail de dispositifs capables d'évaluer la faisabilité du projet, sa fiabilité, sa viabilité... et permettent ainsi de limiter les risques d'échecs.

Chaque association a sa spécificité et une bonne connaissance des acteurs leur permet de cerner les besoins du porteur de projet et de le diriger jusqu'à son interlocuteur privilégié.

#### 2. LE SOUTIEN À L'INNOVATION ET AUX FILIÈRES D'EXCELLENCE

La politique de soutien aux filières d'excellence se caractérise par une politique d'accompagnement des pôles de compétitivité, structures créées par l'Etat. Mise en place en 2005, la politique des pôles de compétitivité a pour objectif de renforcer la compétitivité de l'économie française et de développer la croissance et l'emploi. Elle encourage les démarches partenariales entre trois acteurs clés de l'innovation (les entreprises, les établissements de recherche et les organismes de formation), autour d'une stratégie commune, sur une thématique et un territoire donnés. L'Etat a commandé à ce jour deux évaluations des Pôles.

3. LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Ces associations ont pour vocation de tisser sur les zones principales d'activités des réseaux d'échanges et d'informations, de mutualiser les offres de services (déchets, transports, sécurité, emplois...). Elles sont indispensables au bon fonctionnement d'une zone.

4. ANIMATIONS, COMMUNICATION, ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE

Il s'agit de permettre à des associations qui n'ont pas toutes un caractère strictement économique de maintenir des événements ancrés dans les communes et qui procèdent de façon indirecte au rayonnement du territoire.

**Sigles :**

**ICE** Innovation et Création d'Entreprise

**PC** Pôle de Compétitivité

**ZA** Zone d'Activité

**ANIM** Animation, communication, événements à caractère économique

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de 78.000 € aux 5 associations répertoriées dans le tableau ci-dessous :

N° GU	Association	Domaine d'activité	Subvention N-1	Budget 2016	Subvention sollicitée	Subvention Proposée	Taux de Couverture de la subvention	Convention d'objectifs Oui/non
704	ALUMNI BUSINESS ANGELS	ICE	0 €	18 300 €	10 000 €	8 000 €	43,72%	NON
827	BOREAL INNOVATION	ICE	0 €	43 500 €	15 000 €	10 000 €	22,99 %	NON
705	CENTRE NATIONAL DE REFERENCE RFID	PC	0 €	195 000 €	23 000 €	20 000 €	10,26 %	NON
674	CENTRE DE VIE REGIONAL	ZA	40 000 €	185 240 €	45 000 €	35 000 €	18,89 %	OUI
802	AVENIR INTERNATIONAL	ANIM°	0 €	35 810 €	7 000 €	5 000 €	13,96%	NON
<b>TOTAL</b>						<b>78 000 €</b>		

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-2016\_CT2\_189-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2010\_A099 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques ;
- La délibération n° HN-088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil du Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération FAG 002-542/16 CM du 30 juin 2016 du Conseil de la Métropole portant sur les modalités de décision d'octroi de subventions aux associations par les Conseils de Territoire ;
- L'avis de la Commission Développement économique, Emploi et Agriculture du 22 septembre 2016 ;

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribué aux 5 associations sus-mentionnées un montant total de subventions de 78.000 €.

**Article 2 :**

Les termes de la convention d'objectifs à conclure avec le Centre de Vie Régional sont approuvés.

**Article 3 :**

Madame le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention ci-annexée.

**Article 4 :**

La dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3A/61/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-2016_CT2_189- DE Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016
---

DOSSIER N° <b>2016-704</b>	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 112556	<b>13 octobre 2016</b>		
<b>ALUMNI BUSINESS ANGELS</b>			
PRÉSIDENT	Monsieur Michel VACHER	SIÈGE	AIX EN PROVENCE
OBJET STATUTAIRE	<p>Créée en 2006, l'association a pour objet d'investir dans de jeunes sociétés innovantes à forte capacité de croissance qui contribuent au développement économique régional et de les accompagner dans leur stratégie de développement.</p> <p>Au nombre de 50, les Business Angels sont des cadres supérieurs, des chefs d'entreprise, professions libérales, retraités, souvent issus de grandes écoles, qui représentent la plupart des secteurs d'activité et ont une bonne connaissance des principales fonctions de l'entreprise.</p> <p>Les entreprises financées appartiennent prioritairement aux secteurs de l'Industrie, des Hautes Technologies et des TIC, de la Biotechnologie, de la Distribution, de l'Agro-alimentaire et des Services.</p>		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la Métropole pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant à étudier la possibilité de créer une plateforme de financement participatif (CrowdFunding) en Pays d'Aix.</p> <p>Le financement participatif s'est en effet développé très rapidement en France ces dernières années et il a atteint un niveau de maturité (réglementaire, technologique et adhésion du public) qui en fait depuis peu un outil potentiel pour les investisseurs en capital qui, comme les Business Angels, investissent en phase d'amorçage de projets.</p> <p>Au cours de l'année 2015, l'association a pu expérimenter cette démarche en co-investissant avec une Plateforme de Crowdfunding autonome. Cette expérience lui a permis de mesurer les forces de l'outil, mais aussi ses limites.</p> <p>L'objectif de sa démarche en 2016 est donc de mener à terme les réflexions et les études permettant d'aboutir en 2017 à la mise en œuvre d'une Plateforme de Crowdfunding. Cette initiative permettrait effectivement aux particuliers du territoire d'investir à titre personnel dans des entreprises du Pays d'Aix, mais aussi à l'ensemble des acteurs qui oeuvrent au soutien du développement des PME de disposer d'un outil supplémentaire.</p>		
AUTRES PARTENAIRES	NEANT		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	<b>18.300 €</b>	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2015	<b>0 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	<b>10.000 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	<b>0 €</b>
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	<b>8.000 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	<b>0 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	<b>43,72 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	<b>0 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-2016\_CT2\_189-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016

DOSSIER N° <b>2016-827</b>	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 123671	<b>13 octobre 2016</b>		
<b>BOREAL INNOVATION</b>			
GÉRANT	Monsieur Laurent BONNET	SIÈGE	MARSEILLE
OBJET STATUTAIRE	Créée en 2014, la coopérative propose un hébergement juridique aux porteurs de projet dans les métiers du numérique, de la communication, de l'audiovisuel et du multimédia, afin de leur permettre de tester et vérifier la viabilité économique de leur projet et de se former et d'exercer le métier de chef d'entreprise.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>La coopérative d'Activités et d'Emplois (CAE) BOREAL INNOVATION a pour mission de renforcer la culture entrepreneuriale, la créativité et l'innovation, afin de favoriser l'émergence d'entrepreneurs à potentiel de croissance et d'emplois dans la filière du numérique, du multimédia et de la communication, et ce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en apportant une solution alternative aux travailleurs indépendants avec le statut d'entrepreneur salarié qui leur permet d'entreprendre de façon autonome tout en bénéficiant d'une protection sociale similaire aux travailleurs salariés (droits à la sécurité sociale, cotisation à la retraite, indemnités chômage...)</li> <li>- en permettant aux personnes ayant un projet d'entreprise de le tester avant de s'immatriculer, grâce au contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) qui permet aux porteurs de projet d'être hébergés juridiquement, administrativement et comptablement par la coopérative.</li> </ul> <p>Elle se positionne en ce sens comme un incubateur sous forme coopérative et solidaire avec pour actions, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'hébergement juridique, assurantiel et bancaire</li> <li>• les ateliers d'échanges</li> <li>• la plateforme business numérique</li> <li>• la mise à disposition d'outils de gestion</li> <li>• l'organisation de rencontres thématiques avec d'autres entrepreneurs</li> <li>• des prestations de coaching</li> <li>• des formations au métier de chef d'entreprise (développement commercial, marketing...)</li> <li>• des mises en réseau et des rencontres grâce aux adhésions développées par la CAE avec Medinsoft, Prides Primi...</li> </ul>		
AUTRES FINANCEURS	CR PACA = 13.000 €	CAISSE DE DEPOTS = 10.000 €	
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	<b>43.500 €</b>	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	<b>0 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	<b>15.000 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	<b>0 €</b>
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	<b>10.000 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	<b>0 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	<b>22,99 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	<b>0 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-2016\_CT2\_189-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016

DOSSIER N° <b>2016-705</b>	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 115895	<b>13 octobre 2016</b>		
<b>CENTRE NATIONAL DE REFERENCE DE LA RFID (CNFRID)</b>			
PRÉSIDENT	Monsieur Daniel NABET	SIÈGE	ROUSSET
OBJET STATUTAIRE	<p>Créée en 2008 à l'initiative du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, le Centre National de Référence RFID a pour vocation de faciliter l'adoption et l'appropriation des technologies Sans-Contact (RFID et NFC) auprès des professionnels, d'encourager le déploiement de solutions et de développer les partenariats entre les offreurs de solution, les utilisateurs, les laboratoires de recherche et les institutions par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accompagnement financier et technique de développement de solutions</li> <li>• la contribution à la normalisation et aux évolutions légales et réglementaires</li> <li>• le développement du business de ses adhérents</li> <li>• l'information et la formation utilisateurs et offreurs de solutions</li> </ul>		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite le concours de la Métropole pour la poursuite du projet initié en 2014 ayant pour objectif le lancement opérationnel d'un Centre d'Expérimentation et d'Usages sur les Objets Connectés Industriels à Rousset, nommée plateforme CONNECTWAVE. Connectwave est l'un des trois lieux de l'action French Tech d'Aix-Marseille. Il participe à l'effort d'attractivité économique du territoire et s'inscrit dans les objectifs « innovation par les usages » de 3 des DAS de la région PACA : Risques-Sécurité-Sûreté, Santé, Mobilité intelligente.</p> <p>C'est en effet une proposition unique en Europe, répondant à un besoin croissant des acteurs de l'écosystème pour lever les derniers freins à la croissance du marché du NFC industriel et plus généralement des Objets Connectés Industriels.</p> <p>En 2015, l'action s'est élargie au-delà du NFC à l'écosystème des objets connectés, le CNFRID ayant été nommé pour piloter le groupe « objets connectés industriels » des plans de la Nouvelle France Industrielle.</p> <p>L'objectif de l'action en 2016 est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de finaliser le déploiement opérationnel de la plateforme Connectwave</li> <li>• d'être autonome pour ne plus nécessiter de subventions dès 2017</li> <li>• de confirmer son positionnement (visitorat supérieur au plan en 2015) et assurer la meilleure visibilité aux acteurs du territoire</li> </ul>		
AUTRES FINANCEURS	CR PACA = 25.000 €      CD13 = 20.000 €		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	<b>195.000 €</b>	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	<b>00 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	<b>23.000 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	<b>0 €</b>
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	<b>20.000 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	<b>0 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	<b>10,26 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	<b>0 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-2016\_CT2\_189-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016

DOSSIER N° <b>2016-674</b>	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 4811	<b>13 octobre 2016</b>		
<b>CENTRE DE VIE REGIONAL (CVR)</b>			
PRÉSIDENT	Monsieur Pierre PEDRENO	SIÈGE	CABRIES
OBJET STATUTAIRE	Créée en 2001, l'association a pour but la défense par tous moyens appropriés des intérêts de la zone de Plan de Campagne, ainsi que des droits des commerçants de cette dernière, présentant un caractère d'intérêt général en vue de son développement et de son organisation.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>En 2016, l'association poursuivra la mise en œuvre d'actions de communication, d'animation et de promotion des commerces de la zone de Plan de Campagne, en vue d'augmenter la fréquentation de la zone et ce faisant, d'augmenter le chiffre d'affaires des commerçants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Promotion de la zone : campagne publicitaire, site Internet à disposition gratuite des commerçants adhérents, page Facebook, newsletters, développement de la carte de fidélité Biz destinée aux salariés et clients</li> <li>✓ Renouvellement de la Halle de Producteurs : en 6 ans, Plan de Campagne est devenu le plus gros marché de 1/2 gros de France en vente directe, avec près de 587 000 tonnes écoulées.</li> <li>✓ Mise en place du Document d'évaluation des risques de la zone : Véritable support de communication avec les institutions, il met en avant les risques liés au déplacement sur la zone, en détermine l'importance, examine les mesures de prévention existantes et propose les actions à mettre en place pour réduire ces derniers.</li> <li>✓ Etude réflexion et aide à la mise en place d'un autre mode de déplacement dans la zone (Navette 202, covoiturage) permettant de fluidifier la circulation, de désengorger la zone et ce faisant, d'améliorer la visibilité pour les clients.</li> <li>✓ L'emploi dans la zone : Participation aux forums de l'emploi de la région, partenariat avec Pôle Emploi et les bureaux de l'emploi des communes avoisinantes, réception des candidatures et transmission des CV aux commerçants, mise à jour permanente de l'onglet emploi sur le site cvr.plandecampagne@gmail.com</li> <li>✓ Le service civique : CVR a souhaité s'inscrire dans cette démarche, consciente que la zone de Plan de Campagne est un terrain propice à cet engagement.</li> </ul>		
AUTRES FINANCEURS	NÉANT		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	<b>185.240 €</b>	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	<b>80.000 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	<b>45.000 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	<b>80.000 €</b>
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	<b>35.000 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	<b>40.000 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	<b>18,89 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	<b>50 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-2016\_CT2\_189-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016

DOSSIER N° 2016-802	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 5881	<b>13 octobre 2016</b>		
<b>AVENIR INTERNATIONAL</b>			
PRÉSIDENT	Madame Inès ENNEJAR	SIÈGE	LUYNES
OBJET STATUTAIRE	Créée en 2001, l'association a pour objet de constituer un cadre légal permettant aux étudiants de bénéficier de la personnalité juridique et de fournir aux étudiants l'occasion d'apprendre leur futur métier au sein d'une structure officielle en relation avec le monde professionnel. Enfin une telle structure représente un lien pour l'apprentissage de la démocratie (vote, assemblée générale, décision collective)		
OBJET DE LA DEMANDE	L'association AVENIR INTERNATIONAL créée par les étudiants de BTS Commerce International du Lycée Duby de Luynes sollicite le concours financier de la Métropole pour l'organisation d'une mission de prospection commerciale à Séoul (Corée du Sud) pour le compte d'entreprises exportatrices locales. Par groupes de trois et pour le compte des entreprises qui les ont mandatés, les étudiants étudient le potentiel du marché coréen, identifient une cible de prospection et préparent leurs outils de prospection (échantillons, catalogues, argumentaire...) Sur place à Séoul, ils rendent visite à leurs prospects et argumentent sur les qualités des produits et de l'entreprise qui les mandate. A leur retour de mission, ils mettent en relation les entreprises avec les prospects visités.  Hormis le recours aux subventions, pour financer cette mission au budget conséquent, les étudiants organisent des opérations commerciales (vente de chocolats, de coques d'iphones...) et participent à des inventaires. Cette mission programmée en novembre 2016 doit durer 10 jours sur place. Elle est la concrétisation des compétences professionnelles acquises par les étudiants de BTS en matière de prospection commerciale à l'export et elle permet à des entreprises locales de se développer à l'export sur de nouveaux marchés en croissance.  De telles missions de prospection ont déjà été réalisées à Shanghai en 2005, à Chennai et Bangalore (Inde) en 2007, à Hong Kong en 2008 et à Montréal en 2015.		
AUTRES FINANCEURS	COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	<b>35.810 €</b>	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2015	<b>0 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	<b>7.000 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	<b>0 €</b>
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	<b>5.000 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	<b>0 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	<b>13,96 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	<b>0 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-2016\_CT2\_189-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016

**CONVENTION D'OBJECTIFS N° 2016/14**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

L'E.P.C.I. **LA MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE – Territoire du Pays d'Aix**  
**58, boulevard Charles Livon**  
**13007 MARSEILLE**

représenté par **Le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant dûment habilité à signer la présente convention par délibération N° du 12 octobre 2016**

ci-après désigné **« le Pays d'Aix »**

**ET**

l'Association **CENTRE DE VIE REGIONAL PLAN DE CAMPAGNE (CVR)**  
sise **2, rue de Lisbonne – Centre d'affaires Expobat**  
**Centre commercial de Plan de Campagne**  
**13480 CABRIES**

représentée par **son Président, Monsieur Pierre PEDRENO**

ci-après désignée **« l'association CVR »**

- VU le Code général des Collectivités Territoriales
- VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
- VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU la délibération n° 2010-A099 du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,
- VU la demande de l'association enregistrée au guichet unique sous le n° 2016-674

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-2016\_CT2\_189-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016

VU la délibération n° \_\_\_\_\_ du Conseil de Territoire du 12 octobre 2016 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'association pour la réalisation du programme d'actions faisant l'objet de la présente convention,

**Il est convenu ce qui suit :**

### **Préambule**

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subvention mise en place par le Pays d'Aix en faveur des acteurs associatifs qui contribuent au développement économique de son territoire.

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'établir un cadre conventionnel entre le Pays d'Aix et l'association CVR et de fixer les obligations respectives des deux parties.

### **ARTICLE 2 : OBJET DE LA SUBVENTION**

Le Pays d'Aix s'engage à subventionner l'association CVR pour la réalisation du programme d'actions de communication, d'animation et de promotion des commerces de la zone de Plan de Campagne, en vue d'augmenter la fréquentation de ladite zone et ce faisant, d'augmenter le chiffre d'affaires des commerçants, à savoir notamment :

- ✓ Promotion de la zone : campagne publicitaire, site Internet à disposition gratuite des commerçants adhérents, page Facebook, newsletters, développement de la carte de fidélité Biz destinée aux salariés et clients de la zone.
- ✓ Renouveau de la Halle de Producteurs : en 6 ans, Plan de Campagne est devenu le plus gros marché de 1/2 gros de France en vente directe, avec près de 587 000 tonnes écoulées.
- ✓ Mise en place du Document d'évaluation des risques de la zone : Véritable support de communication avec les institutions, il met en avant les risques liés au déplacement sur la zone, en détermine l'importance, examine les mesures de prévention existantes et propose les actions à mettre en place pour réduire ces derniers.
- ✓ Etude réflexion et aide à la mise en place d'un autre mode de déplacement dans la zone (Navette 202, covoiturage) permettant de fluidifier la circulation, de désengorger la zone et ce faisant, d'améliorer la visibilité pour les clients.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-2016\_CT2\_189-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016

- ✓ L'emploi dans la zone : Participation aux forums de l'emploi de la région, partenariat avec Pôle Emploi et les bureaux de l'emploi des communes avoisinantes, réception des candidatures et transmission des CV aux commerçants, mise à jour permanente de l'onglet emploi sur le site [cvr.plandecampagne@gmail.com](mailto:cvr.plandecampagne@gmail.com)
- ✓ Le service civique : CVR a souhaité s'inscrire dans cette démarche, consciente que la zone de Plan de Campagne est un terrain propice à cet engagement.

L'association CVR s'engage, quant à elle, à mobiliser tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces actions.

### **ARTICLE 3 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DU PAYS D'AIX**

**Le coût total prévisionnel du projet objet de l'article 2 est d'un montant de 185.240 € pour la période couverte par la présente convention.**

**La participation du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 35.000 €, soit 18,89 % du coût total prévisionnel.**

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Seront prises en compte dans le cadre de la présente convention les dépenses réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016.

### **ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT**

La participation du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

1. **Un acompte de 70 %** du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par l'assemblée délibérante du Territoire du Pays d'Aix et la signature de la présente convention ;

2- **Le solde**, après production :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-2016\_CT2\_189-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016

- du compte de résultat intermédiaire de l'association, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.

Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'association. Il prendra en compte les recettes et les dépenses réelles afférentes au fonctionnement de l'association.

- d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées,

- des derniers bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Les versements seront effectués sur le compte n° 30003/01256/00037266323/54 ouvert auprès de la Société Générale par l'association.

#### **ARTICLE 5 : CONTROLE ET SUIVI**

Six mois au plus tard après l'échéance de la convention, l'association CVR s'engage à produire un bilan financier, qualitatif et quantitatif, attestant notamment la réalisation du plan de financement.

Si ce bilan final de l'action fait apparaître un trop-perçu du Pays d'Aix au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'association pour le reversement des sommes indûment perçues.

L'association CVR s'engage à :

- ✓ produire sur simple demande du Pays d'Aix tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation des actions subventionnées,
- ✓ accepter le contrôle du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet ; ce contrôle pourra notamment porter sur les pièces justificatives des dépenses,
- ✓ reverser au Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année suivant celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

## ARTICLE 6 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'association CVR s'engage à :

- ✓ apposer le logo de la Métropole sur l'ensemble des supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 2 de la présente convention
- ✓ faire valoir la participation de la Métropole dans l'ensemble de sa production de communication
- ✓ transmettre à la Métropole-Territoire du Pays d'Aix/Direction des Interventions Economiques un original ou une copie/photographie des supports de communication permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur.

## ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

Aucune action réalisée par l'association CVR, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la Métropole.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'association CVR devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale, l'association CVR devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

## ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'association CVR de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 5 ne sont pas produits **six mois au plus tard après l'échéance de la convention**, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'association sont non fondées.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application des termes de la convention, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal administratif compétent.

#### **ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de sa signature et se termine le 31 décembre 2016.

Fait à Aix-en-Provence, le  
en deux exemplaires originaux.

En application de la délibération  
N°  
du Conseil de Territoire  
du 13 octobre 2016

**Pour le Pays d'Aix**

**Pour l'association Centre de Vie  
Régional Plan de Campagne**

**Le Président**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-2016\_CT2\_189-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2016**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Janvier à Novembre 2016
Lieu(x) de réalisation	
Contenus et objectifs de l'action	Etude de Faisabilité / Evènement de restitution et partage en Octobre
Public(s) ciblé(s)	Acteurs du Développement et financement de la PME
Nombre de participants / exposants	60 Environ
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	11 mois
Entrées payantes	non
Inscriptions payantes	non

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2016**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

	CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action			Ressources propres	
Achats		500	Vente	
Prestations de services			Autres produits (frais de levée)	4300
Matières et fournitures		500	Cotisations	4000
Services extérieurs		1500	Subventions demandées :	
Locations		200	Etat (à détailler)	
Entretien			Région (s)	
Assurances			Département (s)	
Autres Services extérieurs			Commune (s)	
Honoraires		5000	Communauté du Pays d'Aix	10000
Publicité		500	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		1500		
Charges de personnel		7000	Fonds Européens	
Salaires bruts			Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel			Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux (10%)		1600		
<b>TOTAL CHARGES :</b>		<b>18300</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>18300</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole	1700	Dons en nature	1700
<b>Total des contributions volontaires</b>		<b>Total des contributions volontaires</b>	

**Obligatoire :**  
La subvention demandée à la CPA de 10 000.€ représente 54,6 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence le 25/11/2015  
Cachet de l'Association :

**ALUMNI BUSINESS ANGELS**  
Association Loi 1901  
CEEI - Domaine du Petit Arbois - BP 20020  
Avenue Louis PHILIBERT

13545 AIX-EN-PROV. Accusé de réception en préfecture  
www.alumni-ba.com 013-200054807-20161012-2016-CT2\_189-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2016**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	NOVEMBRE 2016
Lieu(x) de réalisation	SEOUL - Corée du Sud
Contenus et objectifs de l'action	Mission de Prospection Commerciale
Public(s) ciblé(s)	pour le compte d'entreprises opportunistes locales
Nombre de participants / exposants	32 étudiants de BTS C.F 2 <sup>e</sup> année
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	10 jours sur place
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : 407,50€)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2016**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	3000	Vente	4950
Prestations de services		Autres produits	3220
Matières et fournitures	100	Cotisations	600
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs	70	Commune (s) Aix en Provence	7000
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix Economie	7000
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	32640		
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux		Parti à payer... Etudiants..... 13040	
		.....407,50 x 32.....	
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>35810</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>35810</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de 7000...€ représente 19,55 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... Luyes... Cachet de l'Association :  
Le 24/11/2015

**Avenir International**  
Association du BTS Commerce International  
Lycée Georges Duby  
200, rue Georges Duby - 13080 LUYES  
Tél/Fax : 013-200054807-20161012-2016\_CT2\_189-DE

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-2016\_CT2\_189-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2016**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	01/01/2016
Lieu(x) de réalisation	20 ROUTE DE GALICE AIX EN PROVENCE
Contenus et objectifs de l'action	
Public(s) ciblé(s)	DEMANDEURS D'EMPLOI - JEUNES - BENEFICIAIRES RSA
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	TOUTE L'ANNEE
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2016**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	2500	Vente	
Prestations de services		Autres produits	5500
Matières et fournitures	500	Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien	256	Région (s) <i>Service Emploi</i>	13500
Assurances	2000	Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	15000
Publicité	1500	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	2500		
<b>Charges de personnel</b>		<b>Fonds Européens</b>	
Salaires bruts	23536	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	9708	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	1500	<i>Carte de dépôt</i>	10000
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>43500</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>43500</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 15000 € représente 34,48 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à *Marseille* Cachet de l'Association :  
Le 23/11/2015

**BOREAL INNOVATION**  
5, rue Gilbert Dru  
13002 MARSEILLE  
Adresse de la réception en préfecture  
Siren 802 810 122 000 548 000 20161012-2016 CT2\_189-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2016**

**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**  
**Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	01/01/2016
Lieu(x) de réalisation	Showroom Connectwave Rousset
Contenus et objectifs de l'action	Connectwave, plateforme des objets connectés Industriels
Public(s) ciblé(s)	Professionnels : développeurs, utilisateurs, collectivités, académiques
Nombre de participants / exposants	20 exposants sur le showroom de Rousset et sur les salons
Nombre de spectateurs / visiteurs	1.000 sur le showroom 1.000 sur les manifestations Itinérantes
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2016**

**Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année**

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	65.000
Prestations de services	15.000	Autres produits	40.000
Matières et fournitures	2.000	Cotisations	20.000
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		.... PACA.....	25.000
<b>Autres Services extérieurs</b>		Département (s)	20.000
Honoraires	20.000	Commune (s)	
Publicité	10.000	<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	23.000
Déplacements, missions	15.000	Organismes sociaux (à détailler)	
<b>Charges de personnel</b>		Fonds Européens	
Salaires bruts	69.666	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	40.334	Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>Autres frais généraux</b>			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>195.000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>195.000</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de .23.000...€ représente .....11,8... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à ..... ROUSSET..... Cachet de l'Association :  
 Le ...20.../...11.../...2015



Accusé de réception en préfecture  
 013-200054807-20161012-2016\_CT9\_189-  
 DE 13790 ROUSSET  
 Date de télétransmission : 21/10/2016  
 Date de réception en préfecture : 21/10/2016

## Budget prévisionnel global de fonctionnement 2016

Nom Association :

**CVR** PLAN DE CAMPAGNE

DEFICIT A REPORTER :		EXCEDENT A REPORTER :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services</b>	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	2 000,00 €	Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
Fournitures administratives	1 500,00 €	Etat (à détailler )	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		.....	
<b>61 - Services extérieurs</b>		Région (s) .....	
		.....	
Sous-traitance générale		Département (s)	
		.....	
Locations mobilières et immobilières	7 860,00 €	Commune (s)	
		.....	
Entretien et réparation		Communauté du Pays d'Aix .....	45 000,00 €
Assurances	680,00 €	<i>Indiquer le montant total des subventions</i>	
Documentation		<i>sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2015)</i>	
Divers		<i>Détail par service</i>	
		.....	
<b>62 - Autres Services extérieurs</b>		.....	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité, publications	130 000,00 €	.....	
Déplacements, missions et réceptions	1 200,00 €	.....	
Frais postaux et de télécommunication	4 000,00 €	Fonds Européens	
Services bancaires		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Divers	15 000,00 €	Autres (à détailler)	
		.....	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		.....	
Impôts et taxes sur rémunérations	500,00 €	.....	
Autres impôts et taxes			
<b>64 - Charges de personnel</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Salaires bruts	18 000,00 €	Cotisations	85 240,00 €
Charges sociales	4 500,00 €	Autres (à détailler)	55 000,00 €
Autres charges de personnel			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions</b>		<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	

<b>TOTAL DÉPENSES :</b>	<b>185 240,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>185 240,00 €</b>
-------------------------	---------------------	-------------------------	---------------------



**CENTRE DE MISE EN RÉGIONAL**  
 Accès de Reception Régional  
 Assoc 200054807-20161012-2016 CT2\_189-  
 de Plan de Campagne - Parc ExpoBat  
 2 Date de transmission : 07/10/2016  
 Date de réception : 07/10/2016  
 12-02-11-08  
 c.v.r@wanadoo.fr

**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique - Approbation d'une convention**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	80
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	80
Majorité absolue	41
Pour	80
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 19 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-2016\_CT2\_189-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2016  
Date de réception préfecture : 21/10/2016